

Conseil Municipal ***Séance du 07 avril 2025***

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothée, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie

Absents excusés : LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie,

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Sylvie EUDES désignée conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

Ordre du jour :

INDEMNITES DES ELUS

Indemnités des élus du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Nom & Prénom de l' élu	Indemnités de fonction perçues annuelles (brut)	Remboursements de frais (Km , repas, séjour...)	Avantage en nature
Philippe SOINARD	19.878,36€	Néant	Néant
Philippe SALLEY	5.277,84€	Néant	Néant
Myriam FEUARDANT LEFEVRE	5.277,84€	Néant	Néant
Anne LE CALVEZ	5.277,84€	Néant	Néant

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (DE2025040701)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Maire se retire de la salle et le doyen d'âge préside l'assemblée pour faire procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	442 111.07
Recettes (+ Excédent N-1) (505.141,34 € + 758.110,28 €)	<u>1 263 251.62</u>
Résultat : Excédent	821 140.55

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	105 099.42
Recettes réalisées(+excédent N-1) (99.918,24 € + 40.039,65 €)	<u>139 957.89</u>
Résultat d'exécution : Excédent	34 858.47

Reste à réaliser Dépenses	21 870.00
Reste à réaliser Recettes	<u>0.00</u>
Résultat des restes : Déficit	-21 870.00

Résultat global Dépenses	126 969.42
Résultat global Recettes	<u>139 957.89</u>
Excédent	12 988.47

Section de fonctionnement : Excédent	821 140.55
Section d'investissement : Excédent	<u>12 988.47</u>
Le résultat net de l'exercice 2024 est donc égal à :	834 129.02

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024 (DE2025040702)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, considérant les résultats du compte administratif 2023, décide d'affecter le résultat en recettes de fonctionnement et porter sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit la somme de **821.140,55 €**

VOTE DES TAUX (DE2025040703)

Il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 concernant les taxes foncières (bâti et non bâti) et la taxe d'habitation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter et de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : 36,79 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 21.05 %
- Taxe d'habitation : 4,90 %

Taux qui seront appliqués sur les bases notifiées par l'Etat

BUDGET PRIMITIF 2025 (DE2025040704)

M. le Maire présente le budget prévu pour 2025 il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 1.417.334,89 €

Recettes : 1.417.334,89 €

Investissement :

Dépenses : 659.837,88 €

Recettes : 659.837,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2025

EGLISE (DE2025040705)

L'ogive du vitrail situé près de la porte de la sacristie est tombée sous l'effet du vent. Deux entreprises ont été sollicitées pour réparer ce vitrail.

L'entreprise BOURGET Ghislain de VICQ SUR MER (50) dont le devis est d'un montant de 5.049,60 € HT.

Les Ateliers HELMBOLD de Corps-Nuds (35) dont le devis est d'un montant de 2.898,01 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit le devis des ateliers HELMBOLD, et décide d'autoriser M. le Maire à solliciter et signer tous les documents nécessaires à l'obtention des différentes aides possibles pour ces travaux.

AIDES SOCIALES

Néant, aucune demande n'est parvenue en Mairie.

SUBVENTIONS (DE2025040706)

M. Jean-Jacques LOUVEL, président de l'Association Saint Germain Animations, sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 800,00 €, à l'occasion de l'organisation de la Saint Urbain le 24 mai 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 800,00 € à l'Association Saint Germain Animations et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le premier jour des travaux de fondations de la salle un riverain a signalé être gêné par l'échappement libre de la mini pelle. L'entreprise a été alertée.

Un riverain a informé M. le Maire que les travaux de construction de la salle créent des problèmes de circulation et de stationnement rue des Ruettes lors de la sortie de classes.

A la demande de l'entreprise Ouest Terrassement (terrassement, voirie, réseaux divers, espaces verts de la salle) M. le Maire a rédigé un certificat de cessibilité de créances.

Dans le cadre de la vente du camping, différents diagnostics sont nécessaires, (électrique, amiante, D.P.E...) certains ont déjà été effectués, d'autres sont en cours.

Les contrats E.D.F de la salle communale et du camping arrivent à échéance le 30 juin 2025. M. le Maire a demandé à E.D.F de dissocier les deux contrats et de faire une proposition à 24 et 48 mois pour la salle et une proposition pour 3 mois pour le camping en raison de la vente programmée.

M. Philippe SALLEY, adjoint, a assisté à la réunion de chantier de la salle du 3 avril 2025. La fin de la maçonnerie est prévue mi-juin et un avenant sera à prévoir pour les agglos bancheurs. La charpente devrait commencer à partir du 15 juin 2025 et la couverture à partir du 1^{er} juillet 2025. La prochaine réunion de chantier est fixée au 24 avril 2025.

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	

Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	Excusé
Lucie VAULTIER	Excusée
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	